

Statistiques sur le logement au Canada

Expériences en matière de logement au Canada : les personnes noires en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

Date de diffusion : le 22 novembre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences en matière de logement au Canada : les personnes noires en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les personnes noires qui vivent dans un logement privé. Les statistiques sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. Aux fins de la présente analyse, les personnes noires ont été identifiées en fonction des réponses à l'enquête de la personne de référence pour le ménage¹. La personne de référence fournit des renseignements sur les caractéristiques de chaque membre du ménage. D'autres feuillets d'information sont accessibles sur [la page de la série des *Expériences en matière de logement au Canada*](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur l'expérience des personnes noires dans les logements privés, à l'aide des indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada. Ces indicateurs sont les suivants : statut de mode d'occupation de ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement, satisfaction à l'égard du logement, satisfaction à l'égard du quartier, et situation des particuliers dans le ménage.

Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

Statut de mode d'occupation de ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé². La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans un logement occupé par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Faits saillants du Recensement de 2016 : Population Noire

Proportion de la population : 3,5 %

Âge moyen : 31 ans

Revenu médian des ménages¹:
56 702 \$

Taux de chômage : 12,5 %

Pourcentage dans les régions rurales :
2,5 %

Pourcentage d'immigrants : 52,0 %

1. Les caractéristiques du principal soutien du ménage servent à déterminer s'il s'agit d'un ménage de minorités visibles dans le cadre des estimations du Recensement de 2016 relatives au revenu médian des ménages.

1. On a demandé à une personne (la « personne de référence » dans chaque ménage échantillonné) de remplir le questionnaire de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL). La personne de référence fournit des réponses par personne interposée au nom de tous les membres du ménage concernant les renseignements conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, à ses règlements et à ses lignes directrices. On utilise ces réponses pour déterminer l'appartenance à une minorité visible pour chaque membre du ménage selon [les normes générales de Statistique Canada](#).
2. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex., si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne le possède, même si celui-ci ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un prix réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.

Selon les données de l'ECL de 2018, 48 % des 1 333 000 personnes noires vivaient dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage en 2018. La proportion de personnes noires vivant dans un logement occupé par le propriétaire était plus faible que celle de la population totale (73 %).

Les 637 100 personnes noires qui étaient propriétaires de leur logement ou qui vivaient avec le propriétaire de leur logement peuvent être répartis entre les 546 700 personnes noires (41 %) qui vivaient dans un logement avec hypothèque et les 90 500 personnes noires (7 %) qui vivaient dans un logement sans hypothèque. Les personnes noires étaient moins susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque que la population totale (25 %).

Les 695 900 (52 %) personnes noires restants qui vivaient dans un logement loué peuvent être répartis entre les 182 600 personnes noires (14 %) vivant dans un logement subventionné et les 513 000 personnes noires (38 %) n'y vivant pas. Les personnes noires étaient plus susceptibles de vivre dans un logement loué que l'ensemble de la population (27 %) et aussi plus susceptibles de vivre dans un logement locatif subventionné (14 %, comparativement à 3 % pour l'ensemble de la population).

Tableau 1
Statut de mode d'occupation des ménages privés pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, statut de mode d'occupation	1 333 000	100	3 644 100	100
Propriétaire	637 100	48*	2 694 500	73
Avec hypothèque	546 700	41*	1 769 300	49
Sans hypothèque	90 500	7*	898 100	25
Locataire	695 900	52*	9 749 700	27
Logement subventionné	182 600	14*	1 160 700	3
Logement non subventionné	513 000	38*	8 570 300	24

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles au titre du logement payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les ménages noirs étaient de 1 220 \$ en 2018³. Ce montant est supérieur aux frais de logement médians de 1 050 \$ de tous les ménages privés.

Les ménages noirs vivant dans un logement occupé par le propriétaire avaient des frais de logement médians plus élevés que l'ensemble des ménages, mais les frais pour les ménages locataires étaient comparables. Les frais de logement médians payés par les ménages noirs vivant dans un logement occupé par le propriétaire étaient de 1 760 \$, comparativement à 1 140 \$ pour l'ensemble des ménages.

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire sont habituellement plus élevés s'il y a une hypothèque sur le logement, parce qu'une hypothèque peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Les ménages noirs ayant une hypothèque sur leur logement (2 000 \$) payaient plus par mois en frais de logement médians que les ménages vivant dans un logement

3. Les ménages noirs désignent ceux dans lesquels au moins un membre est une personne noire.

sans hypothèque (630 \$)⁴. En outre, les frais de logement étaient plus élevés pour les ménages noirs ayant une hypothèque que pour ceux vivant dans un logement sans hypothèque occupé par le propriétaire (1 770 \$).

Les frais de logement médians payés par les ménages locataires dépendaient généralement de la présence d'une subvention au loyer⁵. Les ménages noirs locataires ayant reçu une subvention (540 \$) ont payé moins que leurs homologues sans subvention au loyer (1 020 \$). Les différences entre ces montants et ceux de tous les ménages des logements des mêmes catégories de subventions aux locataires n'étaient pas statistiquement significatives⁶.

Tableau 2
Frais de logement mensuels pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages noirs	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
Total, statut de mode d'occupation	1 220*	1 050
Propriétaire	1 760**	1 140
Avec hypothèque	2 000**	1 770
Sans hypothèque	630**	540
Locataire	970**	960
Logement subventionné	540**	530
Logement non subventionné	1 020‡	1 010

* L'estimation des ménages noirs est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages noirs par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages noirs par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du ratio des frais de logement et du revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement⁷.

Selon l'ECL de 2018, 258 400 personnes noires (19 %) vivaient dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement. Il s'agit d'une proportion comparable à celle de la population totale vivant dans un ménage privé (18 %) qui consacrait plus de 30 % de son revenu total au logement.

Les personnes noires vivant dans un logement occupé par le propriétaire (23 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement inabordable que la population totale vivant dans un logement occupé par le propriétaire (15 %). Le contraire était vrai pour les personnes noires vivant dans un logement loué (17 %), pour lesquels le taux de logements inabordables était inférieur à celui de la population totale (26 %).

Le taux de logements inabordables était également plus faible pour les personnes noires vivant dans un ménage locataire avec subvention (12 %, comparativement à 23 % pour l'ensemble de la population) et sans subvention (18 %, comparativement à 26 % pour l'ensemble de la population)^{8, 9}.

4. La différence dans les frais de logement médians entre l'ensemble des ménages noirs vivant dans un logement occupé par le propriétaire et les ménages noirs vivant dans un logement occupé par le propriétaire ayant une hypothèque n'est pas statistiquement significative.

5. L'expression « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

6. La différence dans les frais de logement médians entre l'ensemble des ménages noirs vivant dans un logement loué et les ménages noirs vivant dans un logement loué non subventionné n'est pas statistiquement significative.

7. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilisent souvent ce même seuil.

8. La différence dans le taux d'abordabilité du logement entre toutes les personnes noires vivant dans un logement loué et ceux vivant dans un logement loué avec subvention n'est pas statistiquement significative.

9. La différence dans le taux d'abordabilité du logement entre toutes les personnes noires vivant dans un logement loué et ceux vivant dans un logement loué sans subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 3
Logements inabordables pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, ratio des frais de logement et du revenu¹	1 325 700	100	35 669 100	100
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	258 400	19	6 400 200	18
Propriétaire	143 300	23*	3 895 800	15
Avec hypothèque	x	x	3 568 600	21
Sans hypothèque	x	x	327 200	4
Locataire	115 200	17*	2 504 400	26
Logement subventionné	22 100	12*	269 500	23
Logement non subventionné	93 000	18*	2 232 300	26

x Confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

1. Toutes les personnes vivant dans un logement privé, sauf celles vivant dans une réserve, un ménage dans un logement agricole et un ménage dont le revenu total est nul ou négatif.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon l'ECL de 2018, 382 100 personnes noires (29 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour que les besoins du ménage soient comblés, selon la Norme nationale d'occupation (NNO). Ce taux est plus de trois fois plus élevé que les 9 % de la population totale qui vivent dans un logement de taille non convenable.

Les personnes noires vivant dans un logement occupé par le propriétaire (27 %) étaient plus de quatre fois plus susceptibles de vivre dans un logement de taille non convenable que la population totale résidant dans un logement occupé par le propriétaire (6 %). Cette différence s'est également reflétée dans les logements loués, où la proportion de personnes noires vivant dans un logement loué de taille non convenable (30 %) était plus élevée que celle de la population totale (19 %).

Lorsque les logements occupés par le propriétaire peuvent être différenciés selon la présence d'une hypothèque, le taux de personnes noires vivant dans un logement de taille non convenable avec hypothèque (27 %) était plus élevé que celui de la population totale vivant dans un logement avec hypothèque (7 %).

Les personnes noires des ménages locataires avec et sans subvention ont connu des taux de logements de taille non convenable plus élevés que la population totale. Il y avait une différence de 14 points de pourcentage entre le taux de logements de taille non convenable où vivaient des personnes noires (34 %) et celui de la population totale (20 %) vivant dans un logement subventionné¹⁰. Il y avait aussi une différence de 11 points de pourcentage entre le taux de logements de taille non convenable pour les personnes noires (29 %) et la population totale (18 %) vivant dans un logement non subventionné¹¹.

10. La différence entre le taux de logements de taille non convenable de toutes les personnes noires vivant dans un logement loué et celui des personnes noires vivant dans un logement loué avec subvention n'est pas statistiquement significative.

11. La différence entre le taux de logements de taille non convenable de toutes les personnes noires dans un logement loué et celui des personnes noires dans un logement loué sans subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 4
Taille convenable du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, taille convenable du logement	1 333 000	100	36 444 100	100
Taille non convenable	382 100	29*	3 408 400	9
Propriétaire	172 300	27*	1 599 500	6
Avec hypothèque	146 900	27*	1 307 600	7
Sans hypothèque	25 400	28	291 900	3
Locataire	209 800	30*	1 808 900	19
Logement subventionné	63 000	34*	227 000	20
Logement non subventionné	146 800	29*	1 578 200	18

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon l'ECL de 2018, 10 % de toutes les personnes noires vivaient dans un logement privé nécessitant des réparations majeures. Cela est supérieur aux 7 % de la population totale ayant déclaré vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Les différences dans la proportion de personnes vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures entre la population noire et la population totale selon le mode d'occupation n'étaient pas statistiquement significatives.

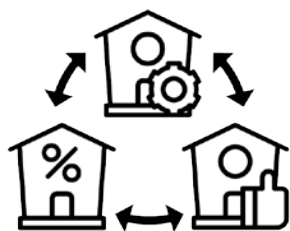
Tableau 5
État du logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, état du logement	1 333 000	100	36 444 100	100
Logement nécessitant des réparations majeures	130 400	10*	2 556 400	7
Propriétaire	50 000	8	1 657 400	6
Avec hypothèque	43 100	8	1 162 500	7
Sans hypothèque	6 900	8	494 900	5
Locataire	80 400	12	899 000	9
Logement subventionné	19 600	11	134 000	12
Logement non subventionné	60 700	12	761 800	9

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins des ménages sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable (à titre de solution de rechange) si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre

de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa localité.

Selon l'ECL de 2018, 15 % des personnes noires vivaient dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement, ce qui constitue une proportion supérieure aux 9 % de la population totale.

La population noire (11 %) et la population totale (5 %) vivant dans un logement occupé par le propriétaire étaient moins susceptibles d'avoir des besoins impérieux à cet égard que les personnes vivant dans un logement loué (19 % pour les deux populations). Cela est également vrai pour la population totale : les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire (5 %) étaient moins susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que celles vivant dans un logement loué (19 %).

Les différences dans les taux de besoins impérieux en matière de logement des personnes noires selon la présence d'une hypothèque pour les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire ou d'une subvention au logement pour les ménages locataires n'étaient pas statistiquement significatives.

Tableau 6

Besoins impérieux en matière de logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, besoins impérieux en matière de logement¹	1 306 300	100	3 128 000	100
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	197 600	15*	3 151 900	9
Propriétaire	66 200	11 [‡]	1 358 700	5
Avec hypothèque	58 300	11	982 800	6
Sans hypothèque	7 900	9	375 900	4
Locataire	131 400	19 [‡]	1 793 200	19
Logement subventionné	48 700	27	342 000	30
Logement non subventionné	82 600	17	1 447 300	18

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population noire par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif avant impôt ou dont le ratio des frais de logement et du revenu est supérieur ou égal à 100 %.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Expériences en matière de logement des hommes et des femmes noirs

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'ACS+ pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la ratification du [Programme d'action de Beijing](#) des Nations Unies.

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toute personne, soit-elle femme, personne non binaire, est libre de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et d'ainsi contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Nous avons tous de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire de nous ce que nous sommes. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'une incapacité mentale ou physique et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales.

Les données présentées ici soulignent les différences dans les expériences en matière de logement des hommes et des femmes noirs. Comparativement aux hommes noirs, les femmes noires étaient tout aussi susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire, inabordable, de qualité inadéquate ou de taille non convenable et d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.

Tableau 7
Indicateurs de logement pour les hommes et les femmes noirs, Canada, 2018

	Hommes noirs	Femmes noires
	pourcentage	
Vivant dans un logement occupé par le propriétaire	48	48
Vivant dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement	19	20
Vivant dans un logement de taille non convenable	30	28
Vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures	10	10
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	14	16

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Pour en savoir plus sur l'ACS+, consultez la page Web sur la [condition féminine](#) du gouvernement du Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorité visible, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#) à mesure qu'ils seront disponibles.

Satisfaction à l'égard du logement



Selon l'ECL de 2018, environ 69 % des personnes noires faisaient partie d'un ménage dont la personne de référence disait être satisfaite du logement. Il s'agit d'une proportion inférieure à celle de la population totale satisfaite de son logement (82 %).

Selon le mode d'occupation, 83 % des Personnes noires d'un ménage dont la personne de référence était satisfaite de son logement habitaient dans un logement occupé par le propriétaire, comparativement à 87 % de la population totale. Chez les personnes noires vivant dans un logement loué (57 %), le taux de satisfaction à l'égard du logement était inférieur à celui de la population totale (69 %).

Les différences dans les taux de satisfaction des personnes noires, selon la présence d'une hypothèque pour ceux qui vivent dans un logement occupé par le propriétaire, n'étaient pas statistiquement significatives.

Pour les personnes noires vivant dans un logement loué non subventionné (57 %), le taux de satisfaction était inférieur à celui de la population totale pour les ménages habitant dans un logement de la même catégorie (69 %).

Tableau 8
Niveau de satisfaction globale à l'égard du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du logement	1 333 000	100	36 444 100	100
Satisfait (ou très satisfait) du logement globalement	921 300	69*	29 977 600	82
Propriétaire	526 100	83 [†]	23 295 900	87
Avec hypothèque	460 800	84	15 267 800	86
Sans hypothèque	65 300	72	8 028 100	89
Locataire	395 200	57 ^{††}	6 681 700	69
Logement subventionné	102 800	56	775 800	67
Logement non subventionné	292 300	57*	5 892 600	69

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population noire par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

†† L'estimation de la population noire par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Satisfaction à l'égard du quartier



Au moment de la tenue de l'ECL de 2018, 81 % des personnes noires vivaient dans un ménage dont la personne de référence a indiqué être satisfaite de son quartier. Il s'agit d'une proportion inférieure à celle de la population totale satisfaite de son quartier (86 %).

Selon le mode d'occupation, 88 % des personnes noires d'un ménage dont la personne de référence était satisfaite de son quartier vivaient dans un logement occupé par le propriétaire. La proportion est plus élevée que celle de personnes noires vivant dans un logement loué (75 %) où la personne de référence était satisfaite de son quartier. Il n'y avait toutefois aucun écart statistiquement significatif entre les taux enregistrés chez les personnes noires et ceux chez la population totale.

Les différences dans les taux de satisfaction des personnes noires à l'égard du quartier selon la présence d'une hypothèque pour les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire ou d'une subvention au logement pour les ménages locataires n'étaient pas statistiquement significatives.

Tableau 9

Niveau de satisfaction globale à l'égard du quartier pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du quartier	1 333 000	100	36 444 100	100
Satisfait (ou très satisfait) du quartier globalement	1 083 800	81*	31 255 800	86
Propriétaire	562 600	88†‡	23 504 200	88
Avec hypothèque	485 500	89	15 494 800	88
Sans hypothèque	77 100	85	8 009 400	89
Locataire	521 200	75‡	7 751 600	80
Logement subventionné	127 800	70	840 500	72
Logement non subventionné	393 100	77	6 897 100	80

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population noire par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population noire par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement¹². Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon l'ECL de 2018, environ 83 % des personnes noires vivaient dans un ménage comptant une seule famille de recensement. Ils étaient plus susceptibles de vivre dans une famille comptant un couple avec enfants (53 %) que sans enfants (8 %). Il en allait de même pour la population totale : 46 % des personnes vivaient dans un ménage comptant une seule famille de recensement avec enfants et 24 % sans enfants. Il était aussi plus de deux fois plus probable que les personnes noires (22 %) vivent dans un ménage monoparental que la population totale (10 %).

12. On définit la famille de recensement comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Le fait de vivre dans un ménage sans famille de recensement était moins courant chez les personnes noires (13 %) que chez la population totale (16 %). Cela s'explique par le fait qu'une faible proportion de personnes noires vivaient seuls (7 %). En comparaison, 12 % de la population totale faisant partie d'un ménage privé au Canada vivait seule.

Tableau 10**Situation des particuliers dans le ménage pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Population noire		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, type de ménage	1 333 000	100	36 444 100	100
Ménage comptant une seule famille de recensement ¹	1 104 900	83	28 959 300	79
Couple sans enfants	100 600	8*	8 583 600	24
Couple avec enfants	710 800	53*	16 782 900	46
Famille monoparentale	293 500	22*	3 592 800	10
Ménage comptant plusieurs familles de recensement ¹	58 600	4	1 799 100	5
Ménage sans famille de recensement	169 500	13*	5 685 800	16
Ménage composé d'une seule personne	96 600	7*	4 243 300	12
Ménage sans famille de recensement, composé de deux personnes ou plus	72 900	5	1 442 400	4

* L'estimation de la population noire est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Interprétation des résultats

L'Enquête canadienne sur le logement (ECL) est une enquête-échantillon représentative tirée d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les personnes vivant dans une réserve et tout autre établissement autochtone;
- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des bases militaires;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des établissements correctionnels et les malades chroniques vivant dans des hôpitaux et dans des établissements de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., les refuges, les terrains de camping et les hôtels).

Les résultats de l'enquête ont été obtenus grâce à la méthode d'échantillonnage qui estime une valeur réelle avec un niveau acceptable d'incertitude. Par conséquent, il n'est pas recommandé de comparer les chiffres figurant ci-dessus, à moins qu'un rapport de comparaison ne soit établi dans le texte. Le présent feuillet d'information comporte trois types de comparaisons :

1. Comparaisons des estimations entre le groupe de population cible et la population totale (p. ex., le pourcentage de locataires noirs ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de la population totale vivant dans un logement loué et ayant ces mêmes besoins).
2. Comparaisons des estimations entre une catégorie et le total de la catégorie au sein du groupe de population cible (p. ex., le pourcentage de locataires noirs ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de toutes les personnes noires ayant ces mêmes besoins).
3. Comparaisons des estimations entre les catégories au sein du groupe de population cible (p. ex., le pourcentage de locataires noirs ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de personnes noires vivant dans un logement occupé par le propriétaire et ayant ces mêmes besoins).

Chacune de ces trois comparaisons offre un aperçu différent des expériences du groupe de population cible en matière de logement. On effectue un test statistique pour voir si les deux estimations sont différentes l'une de l'autre à un niveau de confiance de 95 %, souvent exprimé comme 19 fois sur 20. Les résultats du test sont présentés pour les statistiques en pourcentage dans les tableaux sur la prévalence relative ou les frais de logement médians seulement, mais ils sont omis pour les statistiques sur le nombre associé de personnes.

Au moment de faire d'autres comparaisons entre les résultats de l'échantillon figurant dans les feuillets d'information ou les tableaux de données, il est important de se rappeler qu'on ne peut pas conclure avec un certain degré de certitude que la différence observée n'est pas attribuable à la variation découlant de la méthode d'échantillonnage.

Au sujet des données

Les estimations comprises dans le présent feuillet d'information sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. D'autres faits saillants socioéconomiques et démographiques proviennent du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ECL ou sur l'un ou l'autre des indicateurs compris dans ce feuillet d'information, veuillez vous reporter aux ressources suivantes :

- [Enquête canadienne sur le logement](#)
- [Recensement de la population](#)